

308

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 27 Avr 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3656

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : INFORMATIQUE APPLIQUEE A L'IMAGE NUMERIQUE : INITIATION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 754725U21C1
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

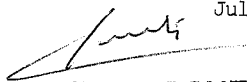
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mr Abrassart ou Melle Cacheux (02/210.58.57)

1 ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**1.1 Document 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****Unité de****1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) Libre confessionnel (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature.

Jacques LEFERE, Administrateur délégué.

Le 30 mars 2003

**2. Intitulé de la formation :⁽²⁾****INFORMATIQUE APPLIQUEE A L'IMAGE NUMERIQUE : INITIATION**CODE DE L'U.F.⁽³⁾

454785U81C1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION⁽⁴⁾ 709**3. Finalité de l'unité de formation :**Reprise de annexe 1 de **1** page(s)⁽²⁾**4. Capacités préalables requises :**Reprise de annexe 2 de **1** page(s)⁽²⁾**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de : (1) Transition (1) Qualification

du degré :

 (1) Inférieur (1) Supérieur (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long**Pour le classement dans l'enseignement supérieur**

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6 Caractère occupationnel : (1) OUI (1) NON**7 Constitution des groupes ou regroupement :**Reprise en annexe 3 de **1** page(s)⁽²⁾**8 Programme du (des) cours :**Reprise en annexe 4 de **2** page(s)⁽²⁾**9 Capacités terminales :**Reprise en annexe 5 de **1** page(s)⁽²⁾**10 Chargé(s) de cours :**Reprise en annexe 6 de **1** page(s)⁽²⁾

(1) Cocher la mention inutile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

1.1 CODE DE L'U.F. (3)

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

754725 J21C1

709

11 Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'informatique	CT	S	32
Autonomie		P	8
2. Total de périodes			40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) au dossier pédagogique [annexé(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


A. COLLINET
ADM. PEDAG.

COPIE CONFORME

26 AVR. 2004

Date :

Signature :


Nicole SCHETS
Directrice

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W -

(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 00/00/00

Informatique appliquée à l'image numérique : Initiation

1. FINALITES

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

- Initier aux connaissances techniques nécessaires à l'utilisation des périphériques liés à l'image numérique ;
- Développer des attitudes critiques vis-à-vis des caractéristiques spécifiques des périphériques liés à l'image numérique ;
- Initier aux connaissances techniques nécessaires à la numérisation (saisie informatique) de photographies ou d'images ;
- Initier aux principales techniques mises en œuvre pour :
 - assurer le transfert des images vers un système informatique ;
 - assurer la sauvegarde des images sur différents supports ;
 - assurer l'intégration d'images numériques dans des applications informatiques.
- Favoriser l'étude ultérieure des logiciels de ce domaine.

Informatique appliquée à l'image numérique : Initiation

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Comprendre à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement secondaire inférieur et exécuter des consignes orales simples.
- Pour le système (deux essais maximum):
 - vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi;
 - charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;
 - passer correctement un programme rencontré;
 - sortir d'un programme;
 - arrêter le système et le laisser prêt pour l'utilisateur suivant.
- Pour le clavier:
 - déplacer le curseur;
 - utiliser la barre d'espacement, la touche «retour» et celle d'effacement;
 - introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules).
- Pour les éléments:
 - identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
 - différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.
- Utiliser les fonctionnalités de base du système d'exploitation :
 - Chargement du système et d'autres logiciels
 - Création et gestion de fichiers et dossiers (enregistrer, copier, déplacer, renommer, imprimer)
 - Gestion de l'arborescence des dossiers
 - Formatage de disquette

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CESI ou C2D et

Attestation de réussite de l'unité de formation:

«INFORMATIQUE - INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE».

Informatique appliquée à l'image numérique : Initiation

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENTS

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

Informatique appliquée à l'image numérique : Initiation

4. PROGRAMME

1) **Connaissances techniques liées aux appareils « photographiques numériques » et aux scanners.**

L'étudiant sera capable :

- a) Comprendre les caractéristiques technologiques et les fonctionnalités générales des d'appareils photographiques numériques et de scanners ;
- b) de rechercher la configuration informatique requise pour la saisie, l'affichage, l'impression ou le traitement des images numériques ;
- c) d'utiliser la terminologie liée aux images numériques, aux appareils photographiques, aux scanners, aux logiciels associés ;
- d) d'explorer les modes d'utilisation élémentaires de l'appareil photographique numérique ;
- e) d'explorer les modes de numérisation des photographies existantes via scanner et/ou un numériseur de pellicules ;
- f) d'utiliser le matériel et les logiciels nécessaires pour échanger des données entre l'appareil photographique numérique et la configuration informatique ;

2) **Connaissances liées aux images numériques.**

L'étudiant sera capable :

- a) d'installer, désinstaller, « réinstaller » et exécuter les applications nécessaires ;
- b) de distinguer les types de compression ;
 - Compte tenu des possibilités de l'appareil ;
 - Compte tenu des possibilités d'enregistrement des fichiers images ;
- c) de distinguer les différents formats d'enregistrement des images (JPEG, PNG, GIF, TIFF, BMP, ...) ;
- d) de distinguer les différents types d'images ;
 - binaires (noir ou blanc) ;
 - couleurs (16, 256, ...) ;
 - en niveaux de gris ;
- e) de choisir un format de fichier approprié en fonction d'une utilisation de l'images. (ex. pour un logiciel bureautique, pour une impression, pour une projection, ...) ;
- f) de comparer différents supports de sauvegarde (Compact-Flash, Secure Digital, Memory stick, XD Picture, SmartMedia, MultiMedia Card, ...) ;

3) **Opérations de base liées à la saisie numérique des images.**

L'étudiant sera capable :

- a) de décrire et d'exploiter de manière élémentaire les technologies de saisie d'images numériques
- b) de gérer, de stocker et de conserver les images numériques à l'aide de logiciels dédiés (browsers d'image, etc.)
- c) d'estimer le poids des images :
 - en pixels ;
 - en bytes ;
 - en fonction des formats d'enregistrement
- d) de comparer la qualité et le poids des images
- e) d'assurer la migration de données vers de nouveaux formats
 - Par conversion de fichiers
 - Par traitement d'images par lots

4) Domaines d'applications et modes de diffusion.

L'étudiant sera capable :

- a) d'intégrer les images dans des supports numériques d'édition ou de présentation ;
 - par la fonction copier/coller ,
 - par la fonction d'insertion ,
 - par la commande d'importation ,
- b) d'imprimer des images ;
 - en choisissant les options de l'imprimante (qualité d'impression, mise en page et orientation du papier, ...),
 - en choisissant le support d'impression (format et type de papier, épaisseur, ...).

5) Exploitation dans les logiciels courants (bureautiques).

L'étudiant sera capable :

d'effectuer, à un niveau élémentaire, les opérations courantes de traitement d'images liées à leur édition ;

- Dithering,
- Applications de traitements d'images (filtres, effets, ...),
- Edition d'images,
- Retouches élémentaires,
- échelle,
- rotation,
- recadrage,
- nuances des couleurs,
- contraste,
- ...

6) Droit de l'image.

L'étudiant sera capable :

- d'identifier les principaux types de droits liés à l'image, et spécialement de différencier le droit à l'image du droit de l'image ;
- de reconnaître les situations dans lesquelles il doit s'interroger sur les autorisations d'édition ;
- de rechercher la nature des personnes ou des institutions auxquelles il doit demander les autorisations ;
- d'identifier la nature des autorisations qu'il doit solliciter ;
- de connaître les droits et les devoirs liés aux images qu'il crée lui-même.

Informatique appliquée à l'image numérique : Initiation

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué et les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel photographique et informatique, en utilisant les commandes appropriées de :

1. Procéder à des saisies numériques de photographies et/ou d'images.
2. Les transférer sur le système informatique.
3. Choisir un format de fichier approprié en fonction de l'utilisation prévue pour l'image (ex. pour un logiciel, pour une impression, pour une projection, ...).
4. Estimer le poids des images :
 - a. en bytes ;
 - b. en fonction des formats d'enregistrement.
5. Effectuer à un niveau élémentaire les opérations courantes de traitement d'images liées à leur édition :
 - a. échelle ;
 - b. rotation ;
 - c. recadrage.et au choix une des techniques suivantes:
 - d. Dithering ;
 - e. applications de traitements d'images (filtres, effets, ...) ;
 - f. retouches élémentaires ;
 - g. nuances des couleurs ;
 - h. contraste.
6. Intégrer les images (au choix) :
 - a. dans un logiciel bureautique ;
 - b. dans un dispositif de présentation.
7. Respecter les principes généraux du droit de l'image :
 - a. de respecter les droits liés aux images d'autrui et aux images faites par autrui ;
 - b. de connaître les droits et les devoirs liés aux images dont il est le créateur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence des choix opérés, de l'emploi correct des fonctions de l'appareil photographique numérique, du scanner et des programmes utilitaires, ainsi que de l'éveil suffisant aux problèmes généraux liés au droit de l'image.

Informatique appliquée à l'image numérique : Initiation

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert diplômé en photographie ou justifiant d'une expérience ou d'une formation dans le domaine de l'infographie ou de la photographie numérique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :
INFORMATIQUE APPLIQUEE A L'IMAGE NUMERIQUE : INITIATION

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
U n i t é F o r m a t i o n			INFORMATIQUE - APPLIQUEE A L'IMAGE NUMERIQUE : INITIATION 40 PERIODES			NEANT			NEANT			